



Tourcoing
La Créative

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DCPAJI_2023_0301

**APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L2122-23
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**GRUPE SCOLAIRE PAUL CLAUDEL
IMMEUBLE SIS 8 BIS RUE DU ROITELET A TOURCOING
(1^{er} et 2^{ème} Etages)**

**OCCUPATION PAR
L'INSPECTION ACADEMIQUE DE L'EDUCATION NATIONALE
IEN TOURCOING EST, OUEST, RONCQ ET WERVICQ ASH**

Nous, Maire de la Ville de TOURCOING,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 septembre 2020 portant application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'en vue du maintien de l'Inspection de l'Education Nationale de TOURCOING, l'Etat (Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports) a décidé de reprendre à bail divers locaux sis à TOURCOING 8 Bis, rue du Roitelet appartenant à la commune de TOURCOING. Ces locaux dépendent du Groupe Scolaire Paul Claudel ; ils ont été aménagés dans d'anciennes salles de classe.

DECIDONS

Article 1^{er} : De signer un bail de location avec l'Etat (Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports) intéressant les locaux du Groupe Scolaire Paul Claudel sis à TOURCOING, 8 Bis, rue du Roitelet (1^{er} et 2^{ème} Etages).

Le présent bail renouvelle une précédente location consentie par bail du 10 mai 2021 (RA n° 2021/28). Il est consenti et accepté pour une durée de trois (3) années, entières et consécutives, qui commencera à courir le 1^{er} janvier 2024 pour finir le 31 décembre 2026, sauf résiliation anticipée reconnue au profit du PRENEUR au paragraphe « Résiliation » qui stipule que le présent bail pourra être résilié à tout moment et pour quelque cause que ce soit à la volonté seule du PRENEUR, à charge pour lui de prévenir le propriétaire par lettre recommandée par le service postal.

Le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer annuel de DIX-SEPT-MILLE-CENT-QUATRE-VINGT-DEUX EUROS ET TRENTE CINQ CENTIMES HORS CHARGES (17 182,35 € HC), non soumis à TVA, payable à terme échu, en quatre versements égaux, les 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre de chaque année.

A la fin de chaque trimestre, l'Etat preneur versera au BAILLEUR, en même temps que le loyer, une provision pour charges relative à l'entretien des locaux loués : le coût annuel de nettoyage effectué par un agent municipal de catégorie C à temps plein, majoré du montant réel des produits d'entretien et matériels utilisés, est de 7 000 € trimestriels.

Article 2 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions et une ampliation sera remise à l'intéressé.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de LILLE – 5, rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE CEDEX . Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **- 3 OCT. 2023**

Doriane BECUE,
Maire de TOURCOING



Accusé réception en Préfecture le : **03 OCT. 2023**

Publié sur le site Internet de la Ville le : **03 OCT. 2023**

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2023_301 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 03/10/2023

Objet : Décision occupation groupe scolaire Paul Claudel

Nature : Contrats et conventions

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 03/10/2023 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DCPAJI_D2023_0301 - D_cision occupation Groupe Scolaire Paul Claudel.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20231003-DAJI_D2023_301-CC

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 03/10/2023

